



**PLAN D'ACTION EN
ENVIRONNEMENT
2021-2025
Ville de Nicolet**

Équipe de conception De la Ville de Nicolet

Recherche et rédaction

Jérôme Gagnon Agent de développement durable

Suivi et supervision

Isabelle Demers Directrice du Service de l'aménagement du territoire et de
l'urbanisme durable

Stéphane Nourry Directeur des Travaux Publics

Comité consultatif en environnement (CCE)

Jean-Claude Montplaisir Président du CCE

France Delisle Vice-présidente du CCE

Maria Duval

Joanie Baril

Roxanne René

Yvon Courchesne

Jean Fournier

Denis Daniel

Marie Fournier

Christian Dubuc

Maryse D'Amours

Michel Pinard

Lisa-Claude Pépin-Laforge

Christelle Montreuil

Carolyne Aubin Conseillère municipale de la Ville de Nicolet

Remerciements

Nous remercions l'équipe de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le partage du plan de transition écologique 2020-2024, celui-ci a été le cadre de référence pour le plan d'action en environnement de la Ville de Nicolet

Mot de Geneviève Dubois

En 2008, Nicolet adoptait sa politique environnementale. Au-delà des grands principes adoptés à l'époque qui ont guidé nos actions en matière d'environnement, nous avons besoin d'un tout nouveau plan d'action pour les cinq prochaines années. Je dirais qu'il faut absolument que nos bottines suivent nos babines et c'est ce que permet ce précieux outil. Aujourd'hui voici le résultat de beaucoup de travail des membres du comité consultatif en environnement accompagné de ressources municipales ayant un lien avec le développement durable.

Ce plan d'action n'est pas le premier depuis 2008, mais représente un enlignement bonifié de petits et grands gestes en environnement pour les prochaines années. Il vient actualiser nos actions, mais surtout continuer de sensibiliser les Nicolétains et les Nicolétaines à l'importance de protéger l'environnement. Permettez-moi, en mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil municipal de remercier sincèrement l'équipe du comité consultatif en environnement avec à sa tête Jean-Claude Montplaisir et le support de la conseillère municipale Carolyne Aubin pour leur rigueur, leur dynamisme et leur professionnalisme avec cette nouvelle version. L'environnement est, depuis plusieurs années déjà, profondément ancré dans l'ADN de Nicolet et de ses citoyens et citoyennes et ce nouveau plan d'action en est une preuve bien tangible.

Plus que jamais, nos ressources sont mobilisées pour protéger l'environnement que ce soient les élus, la population, les services municipaux, mais aussi des partenaires comme la MRC de Nicolet-Yamaska parce qu'au-delà des intentions, ça nous prend aussi des actions. « Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile » disait Jacques Chirac et je suis très fière de voir qu'ici, on fait bouger les choses...en environnement.

La Mairesse,

Geneviève Dubois

Mot de Carolyne Aubin

En tant que conseillère municipale responsable du volet développement durable au sein du conseil municipal, je suis très fière de ce plan d'action qui reflète les enjeux et défis environnementaux du monde municipal. Plus que jamais ces enjeux sont au cœur de nos préoccupations et discussions et nous travaillons en ce sens avec l'administration municipale et les citoyens afin de prendre des décisions dans une perspective de développement durable. Je suis d'autant plus fière de ce plan d'action en environnement puisqu'il est le fruit de la collaboration de citoyens impliqués au Comité consultatif en environnement de la Ville de Nicolet qui souhaitent apporter leur contribution à un développement plus durable et à l'amélioration de la qualité de vie. Leur dévouement caractérisé par leur présence aux rencontres, par leurs idées, leurs opinions et leur implication dans des projets qu'ils ont imaginés et mis en place est riche pour le développement de notre communauté. Ce plan d'action est un pas de plus vers notre volonté de poursuivre les efforts Ensemble.

Carolyne Aubin,

Conseillère municipale responsable du développement durable

Mot de Jean-Claude Montplaisir

Au nom du comité consultatif en environnement de la ville de Nicolet, il me fait plaisir de partager avec vous le fruit d'un travail de synthèse qui a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie de la part d'une multitude d'intervenants, un beau travail d'équipe.

Le plan d'action en environnement de la Ville de Nicolet version renouvelée se veut un outil de développement porteur d'espoir dans un contexte mondial très préoccupant en ce qui concerne notre fragile équilibre de vie sur terre.

C'est dans une perspective d'un choix judicieux et réaliste de nos actions et d'appui au conseil municipal que repose la mise en applications de ce plan d'action 2021-2025.

Un juste équilibre entre le développement environnemental, économique et social est requis; afin d'assurer la pérennité des générations futurs.

Le comité consultatif en environnement de la ville de Nicolet demeure un partenaire sur lequel la ville de Nicolet peut compter, nous vous assurons de notre précieuse collaboration.

Jean-Claude Montplaisir

Président CCE Ville de Nicolet

Liste des acronymes

CCE	Comité consultatif en environnement de la Ville de Nicolet
COPERNIC	Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECQ	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
DSP	Direction de la Santé publique
EEE	Espèce exotique envahissante
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICI	Industries, commerces et institutions
LCPN	Loi sur la conservation du patrimoine naturel
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRCNY	Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska
OBV	Organisme de bassin versant
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PRMNHH	Plan régional des milieux naturels, humides et hydriques
PU	Plan d'urbanisme
RIGIDBNY	Régie inter municipale de gestion intégrée de déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Table des matières

Mot de Geneviève Dubois	3
Mot de Carolyne Aubin	4
Mot de Jean-Claude Montplaisir	4
Mise en contexte	7
Vision de la politique environnementale	8
Portrait du territoire nicolétain	10
Plan d'action	11
Axes d'intervention du plan d'action en environnement	11
Axe 1 – Eau	12
Axe 2- Air et changements climatiques	13
Axe 3 – La gestion des matières résiduelles	14
Axe 4 – La conservation du patrimoine naturel et l'aménagement du territoire.....	16
Axe 5 – Énergie	17
Sommaire du plan d'action	18
Plan d'action détaillé.....	24

Mise en contexte

La politique environnementale de la Ville de Nicolet, élaborée en 2008 a la mission d'assurer la protection de l'environnement en fournissant un cadre de référence et en générant une mobilisation citoyenne. Depuis plus de 10 ans, les élus et l'administration municipale appuyée de citoyens engagés dans la protection de l'environnement ont mis les bouchées doubles pour faire de Nicolet, une ville engagée et reconnue dans sa gestion du développement durable.

Dans cette nouvelle version, ce plan d'action applicable au territoire de la Ville de Nicolet a été conçu dans le but de mettre en pratique les valeurs véhiculées par la politique. Les cinq axes d'interventions ciblés dans le plan d'action 2017-2019 (l'eau, l'air, la gestion des matières résiduelles et la conservation du patrimoine naturel et l'aménagement du territoire, gestion et évaluation) ont été préservés et guideront les objectifs généraux. Un axe s'ajoute : énergie. Cet axe permettra de mieux saisir les différences entre les actions qui touchent les axes Air et Énergie.

Afin d'être conséquent aux réalisations et aux investissements de la Ville de Nicolet, ce plan d'action vient intégrer, entre autres, les éléments d'Action-GES, démarche de réduction des GES émis par la Ville et la collectivité. Également ajouté, le rapport sur les indicateurs environnementaux; celui-ci priorisera plusieurs objectifs et appuiera les actions inscrites à ce plan d'action. Comme ville centre de notre MRC, nous devons aussi intégrer certains éléments du plan de transition écologique déposé par la MRC de Nicolet-Yamaska en décembre 2019.

L'un des objectifs de ce plan d'action est de sensibiliser les citoyens et les citoyennes de Nicolet à l'importance de protéger l'environnement. Si dans la dernière version, le but était de sensibiliser les résidents(es) sur leur consommation énergétique et des ressources naturelles exploitées (eau, sol, etc.), le plan d'action 2021-2025 cible plus précisément, différents outils pour bonifier leur pratique quotidienne de recyclage, de diminution de production de gaz à effet de serre et leur consommation dans un contexte de développement durable. Finalement, ce plan d'action est appelé à être évolutif et comporte une large proportion d'actions en communication et sensibilisation pour poursuivre la mission d'informer sur l'importance de la faune, la flore et la biodiversité.

Vision de la politique environnementale

« Assurer la protection de l'environnement sur le territoire nicolétain dans une perspective de développement durable. »

Deux principaux moyens sont mis en œuvre pour réaliser cette mission :

1° Fournir un cadre de référence pour les décisions municipales

En fixant des objectifs à atteindre, la politique environnementale servira de cadre de référence pour deux types de décisions :

- Les décisions concernant des mesures proprement environnementales découlant du plan d'action relatif à cette politique. La politique permet que les ressources soient investies efficacement dans les objectifs ciblés et elle incite à l'adoption de nouvelles mesures environnementales à court, moyen et long terme pour s'assurer une meilleure protection de l'environnement et une amélioration de la qualité de vie;
- L'ensemble des décisions de la Ville, même si, *a priori*, elles ne concernent pas directement l'environnement. En effet, l'ensemble des décisions municipales devront s'harmoniser avec les objectifs environnementaux que se donne la Ville dans cette politique.

2° Générer une mobilisation de tous les secteurs en augmentant la sensibilisation et la diffusion de l'information

La politique environnementale devra mobiliser et engager la population, tant urbaine que rurale, dans la protection de l'environnement, l'objectif étant de travailler ensemble à la conservation et à l'amélioration de notre qualité de vie. Ainsi, des partenariats seront créés pour la mise en application de la politique et les plans d'action feront l'objet de consultations publiques. Les acteurs qui mettront en œuvre les mesures ainsi que les clientèles visées par ces mesures feront partie des groupes suivants :

- le grand public
- l'administration municipale et les membres du Conseil municipal
- les entreprises du milieu
- le comité consultatif en environnement de la Ville de Nicolet
- le milieu agricole
- le milieu de l'éducation
- les autres organismes, groupes et institutions

Portrait du territoire nicolétain

Fondée en 1672, Nicolet témoigne aujourd'hui d'un riche héritage architectural, culturel, historique et religieux qui occupe une place importante dans son paysage. La ville de Nicolet est située dans la région Centre-du-Québec (17); c'est le chef-lieu de la MRC Nicolet-Yamaska et le pôle d'une vaste région agricole. Plus de 8 400 personnes vivent aujourd'hui dans la municipalité.

D'une superficie de 94,5 km², la ville de Nicolet est bordée par le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent au nord-ouest, par la ville de Bécancour au nord-est, par les municipalités de Grand-Saint-Esprit à l'est, de Sainte-Monique-de-Nicolet au sud-est, de La-Visitation-de-Yamaska au sud et de Baie-du-Febvre au sud-ouest. Nicolet se situe dans la zone géographique des basses terres du Saint-Laurent. C'est une vaste plaine où seuls les plateaux successifs de retrait du lac Saint-Pierre et la tranchée formée par la rivière Nicolet viennent rompre la monotonie du relief. Son sol très riche est formé de terres argileuses déposées sur une épaisse couche d'argile bleue. La majeure partie du territoire (90 %) est occupée par des terres agricoles.

Bien que son sol soit riche d'un limon laissé par la mer de Champlain, les couches plus profondes composées d'argiles sont réputées instables et à risques de glissement de terrain. Cette caractéristique géologique, associée à l'érosion provoquée par le courant de la rivière dans son tracé en méandre, engendre de nombreux mouvements de terrain. Le plus marquant fût l'éboulis de 1955 qui, en frappant en plein cœur de la ville, emporta une partie des bâtiments prestigieux, plusieurs maisons et trois vies humaines. Un autre glissement important s'est produit dans le secteur de Nicolet-Sud, sur la rivière Nicolet-Sud-Ouest en 2006 n'emportant cette fois que des terres agricoles.

La qualité de vie retrouvée à Nicolet est le résultat d'un équilibre entre une nature luxuriante et les nombreux services qu'on y retrouve. En effet, en partie hérités de la forte présence de congrégations religieuses et des missions respectives de ces dernières, de nombreux services en santé et en éducation sont offerts dans la ville (écoles publiques et privée, établissements de santé et de services sociaux, etc.). L'une de ces vénérables institutions; le Petit Séminaire, accueille maintenant dans son bâtiment historique l'École nationale de police du Québec. Depuis la création de la région Centre-du-Québec, Nicolet est aussi le siège de plusieurs bureaux de services des différents ministères du gouvernement du Québec.

La nature est omniprésente et la Ville de Nicolet a mis en place un vaste réseau de parcs et autres espaces verts. La rivière Nicolet et le majestueux fleuve Saint-Laurent offrent un paysage enchanteur et le lac Saint-Pierre, bordant la ville, a été reconnu comme Réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO. Situé sur les rives du fleuve Saint-Laurent, le parc éco maritime de l'Anse-du-Port apporte à ses nombreux visiteurs un regard spectaculaire sur la végétation et la faune du lac Saint-Pierre. À cet endroit magnifique, une passerelle en bois de plus de 710 m permet de se promener au-dessus d'une zone inondable et donne l'accès à une tour d'observation de 12,3 mètres de hauteur. La batture

aux Outardes adjacente à ce parc naturel accueille chaque printemps des milliers de bernaches du Canada en migration.

En plus de la rivière Nicolet, dans laquelle la ville s’approvisionne en eau potable, le milieu hydrique compte deux immenses plans d’eau, le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent, ainsi que quelques ruisseaux et marais. Cette présence de l’eau favorise grandement la croissance des arbres qui sont très présents partout, même dans les zones urbaines. La population se concentre principalement dans les deux périmètres d’urbanisation que compte la ville, soit la portion urbaine historique située sur la rive nord-est de la rivière Nicolet et l’ancienne zone de villégiature nommée Port Saint-François située sur la rive sud-est du fleuve Saint-Laurent.

Plan d’action

Le plan d’action 2021-2025 se veut évolutif, c’est-à-dire que des actions pourraient s’ajouter ou que certaines pourraient être déplacées dans le temps, selon les opportunités qui se présenteront. Toutefois, les changements apportés devront être cohérents avec la politique environnementale de la Ville de Nicolet, mais également en s’assurant d’une certaine cohésion avec la vision du plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska. Notons que les axes d’intervention du plan d’action sont plus nombreux que ceux présentés dans la politique environnementale, mais ne sont pas en contradiction avec cette dernière.

Ce plan d’action est travaillé en transversalité des services administratifs de la Ville de Nicolet et l’agent en développement durable assure une cohésion des actions qui touchent les différents secteurs d’intervention.

Axes d’intervention du plan d’action en environnement

Les consultations auprès des municipalités, organismes et partenaires ont permis d’établir les cinq (5) axes d’intervention suivants:

- Eau
- Air et changements climatiques
- Gestion des matières résiduelles
- Conservation du patrimoine naturel et l’aménagement du territoire
- Énergie

Selon les indicateurs environnementaux consultés ainsi que les données disponibles se rattachant à ces enjeux, des orientations ont émergé. Pour chaque orientation, des objectifs réalistes et atteignables ont été définis pour la période 2020-2024. Ces objectifs sont chiffrés et leurs atteintes pourront être évaluées grâce aux indicateurs environnementaux. Les actions s’y rattachant sont présentées dans la section *Plan d’action*.

Il est à noter que l'évaluation du plan d'action est une démarche systématique de collecte et d'analyse de données pour la mise à jour des actions inscrites. Afin de constater le travail réalisé et de planifier les actions à venir, on s'assure de mettre en place l'évaluation périodique de l'échéancier adopté.

Elle comprend notamment les travaux portant sur les besoins ou les moyens d'intervention, ou encore sur l'implantation ou la mise en œuvre des actions. Elle permet aussi d'apprécier, entre autres critères, la pertinence, l'efficacité ou l'efficience d'une action, à travers un cadre flexible et une agilité d'agir à travers les opportunités qui se présentent.

Axe 1 – Eau

Nicolet étant située à l'embouchure de la rivière Nicolet, à l'endroit où le lac Saint-Pierre redevient le fleuve Saint-Laurent, le paysage de la ville est façonné par cette omniprésence de l'eau. Historiquement, la présence de ces cours d'eau a été à l'origine de la fondation puis de l'essor de la ville. Consciente de la richesse de cette ressource, la Ville s'est conformée rapidement aux exigences gouvernementales en matière de traitement des eaux usées et est maintenant reconnue pour l'innocuité de ses rejets.

Au niveau de la qualité bactériologique et physicochimique de la Rivière Nicolet, celle-ci se classe entre de qualité douteuse à mauvaise. Néanmoins, l'eau potable y est captée afin de desservir sept municipalités : Nicolet, Baie-du-Febvre, Sainte-Monique, La-Visitation-de-Yamaska, Saint-Zéphirin-de-Courval, Saint-Elphège et Sainte-Perpétue. L'usine de filtration de Nicolet traite l'eau par différents procédés physicochimiques dont les principaux sont les bassins de décantation et le chlore. Depuis 2019, l'eau est également traitée par un système d'ultraviolet.

Malgré tous ces efforts, la Ville sent le besoin de mobiliser davantage le milieu pour la préservation de cette ressource. Les problèmes liés aux apports importants en nutriments affectant la biodiversité, nous rappellent le besoin d'agir rapidement. La Ville est également consciente qu'une véritable protection des écosystèmes de ses milieux hydriques passe par des actions concertées avec l'ensemble des intervenants autant sur le plan local et régional que national. L'érosion des berges a également un impact et il faut intégrer cette donnée dans l'adaptation aux changements climatiques

Objectifs :

1. Veiller à la conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains;
2. Assurer, conserver et améliorer la qualité de l'eau potable issue de son usine de filtration;

3. Maintenir un débit suffisant aux besoins en eau potable et pour le maintien d'une biodiversité en aval du barrage;
4. Sensibiliser tous les citoyens à une utilisation rationnelle de l'eau afin d'éliminer le gaspillage;
5. Prévenir les rejets d'eau non traitée dans les cours d'eau;
6. Éviter le déversement de contaminants dans les cours d'eau.

Axe 2- Air et changements climatiques

Sur le plan de la qualité de l'air, Nicolet est surtout tributaire des sources de pollution provenant de l'extérieur de son territoire. Néanmoins, elle souhaite participer activement aux efforts nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sans les efforts de l'ensemble de la population, le réchauffement planétaire fait sentir rapidement ses effets. Également, l'enjeu des maladies liées à la hausse des allergies est un enjeu important et les actions devront permettre une diminution de celles-ci sur le territoire.

C'est dans cet esprit que la Ville de Nicolet s'engage à donner l'exemple et à inciter sa population à minimiser les comportements ayant des impacts directs sur la qualité de l'air.

Les gouvernements fédéral et provincial possèdent tous les deux une stratégie de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Au Québec, plusieurs municipalités ont aussi mis en place des actions pour lutter contre les changements climatiques et pour intégrer les conséquences de ceux-ci à la gestion municipale.

Objectifs :

1. Poursuivre l'analyse des mesures déjà identifiées par la Ville, tel qu'Action GES;
2. Encourager l'économie d'énergie dans les transports et les bâtiments, afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre;
3. Poursuivre le contrôle des pollens allergènes;
4. Développer des moyens d'action en rapport avec la pollution par le bruit;
5. Mettre en place des actions d'adaptation aux changements climatiques.

Axe 3 – La gestion des matières résiduelles

Membre de la Régie inter municipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY), la Ville de Nicolet doit améliorer son bilan dans la gestion de ses matières résiduelles. Par la signature d'un protocole d'entente avec une compagnie spécialisée dans le tri compostage, la Ville voudra désormais atteindre l'objectif de 65 % de valorisation des matières résiduelles fixé par le MELCC. Au-delà de ces résultats, la Ville désire en faire plus en développant un ensemble de mesures en lien avec les 4R-V (refuser, réduire, réutiliser, recycler et valoriser).

Objectifs :

1. Réduire la production à la source des matières résiduelles;
2. Encourager la réutilisation des matières transformées;
3. Valoriser l'utilisation de produits faits de matières recyclables;
4. Veiller à la valorisation des produits transformés;
5. Encadrer la gestion des résidus domestiques dangereux;
6. Avoir l'objectif ultime du zéro déchet.

Taux d'élimination des matières résiduelles

Le taux d'élimination des matières résiduelles correspond au nombre de tonnes de matières qui se retrouvent à l'enfouissement chaque année. Ces taux sont disponibles par MRC et par municipalité et sont ramenés en kilogramme par habitant par année selon trois grandes catégories : résidentiel, ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation et démolition). Pour l'année de référence 2017, les taux d'élimination au sein de la Ville de Nicolet étaient les suivants :

Résidentiel	286,64 kg/hab/an
ICI	244,80 kg/hab/an
CRD	82,25 kg/hab/an ¹

Taux de détournement des matières résiduelles

Les matières détournées sont celles qui ne se retrouvent pas à l'élimination (l'enfouissement), soit les matières issues de la collecte sélective (recyclage) et de la collecte des matières organiques. En 2017, la collecte des matières organiques n'était pas instaurée sur le territoire de la RIGIDBNY. Le taux de détournement pour 2017 comprend donc uniquement les matières issues de la collecte sélective. 1012 tonnes de matières recyclables provenant des ménages de Nicolet étaient détournées de l'enfouissement sur 3367 tonnes de matières résiduelles résidentielles générées, ce qui représente un taux de détournement de 30,15%.

¹ MELCC, 2019. [Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine - Année 2017.](#)

Axe 4 – La conservation du patrimoine naturel et l'aménagement du territoire

En plus de sa situation en pleine ruralité, la ville de Nicolet s'est enrichie au fil des ans de perles de milieux naturels et d'espaces verts:

- Le Boisé du Séminaire, première réserve naturelle en milieu urbain au Québec;
- Le parc écomaritime de l'Anse du Port, un accès au fleuve serpentant sur une passerelle sur pilotis totalisant plus d'un kilomètre;
- Le parc Marguerite- D'Youville, un vaste parc urbain situé en bordure de la rivière Nicolet;
- Les terrains de la Défense nationale à l'embouchure de la rivière, site de la première seigneurie nicolétaine et refuge d'espèces rares ou menacées;
- Le parc littéraire « L'arbre de mots », là où se côtoient nature, sculptures et littérature;
- La maison Rodolphe Duguay, composée d'un ensemble qui comprend la maison ancestrale, l'atelier du peintre et le magnifique jardin de la propriété;
- Le Réseau vert multifonctionnel (reconnue à travers la route verte provinciale), une piste cyclable parsemée de haltes nature;
- Une foule de parcs de quartier, de boisés et jardins publics et privés.

Cet axe d'intervention vise à conserver, améliorer, diffuser et rendre accessibles ces espaces naturels particuliers, mais aussi à favoriser le développement et l'aménagement de nouveaux espaces, y compris dans les zones urbaines et industrielles.

Objectifs :

1. Inventorier, protéger et améliorer le patrimoine naturel et forestier sur le territoire;
2. Protéger les écosystèmes et la biodiversité des espaces naturels;
3. Favoriser un accès sécuritaire aux parcs urbains, aux espaces verts et aux cours d'eau du territoire;
4. Promouvoir l'installation d'espaces naturels;
5. Participer au développement des activités d'écotourisme;
6. Favoriser la mise en place de corridors verts et de corridors bleus pour les relier entre eux.

Axe 5 – Énergie

Nous le savons, la transition énergétique est un rouage essentiel au développement durable du Québec. Il est à propos de repenser cette consommation; Il faut diminuer la consommation énergétique de la ville, des ICI et des citoyens, mais aussi repenser le cycle énergétique.

Réfléchir à sa consommation énergétique permet d'établir une vision globale sur la consommation corporative et collective pour assurer une meilleure efficacité énergétique.

L'efficacité énergétique est reconnue comme étant la source prioritaire d'énergie par la Politique énergétique 2030 et est la première des orientations du Plan directeur. Ce rôle prioritaire de l'efficacité énergétique s'observe tout particulièrement dans le domaine du bâtiment.²

Objectifs :

1. Encourager l'économie d'énergie dans les transports et les bâtiments, afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre;
2. Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable (solaire, géothermique, etc.);
3. Encourager la construction d'habitations éco énergétiques;
4. Mettre en place un plan communautaire de transition énergétique;
5. Poursuivre la mise en place de systèmes d'éclairage extérieurs moins énergivores et qui évitent la dispersion de la lumière vers le ciel.

² <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/teq/PADD-TEQ.pdf>

Sommaire du plan d'action

Axe 1 : Eau		Échéancier					Porteur (s) de l'action					
		2021	2022	2023	2024	2025	Agent de D. D	CCE	Travaux publics	Communications	Urbanisme	MRC N-Y
ENJEU : PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU, DIMINUER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET PROTÉGER NOS ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.												
Objectif 1.1 : Veiller à la conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains												
1.1.1	Procéder à l'analyse externe des milieux humides du territoire pour cibler les interventions à appliquer pour améliorer l'intégrité des milieux humides.											
1.1.2	Augmenter la proportion de 6,4% à 8% des aires protégées sur le territoire nicolétain sur une période de 10 ans											
1.1.3	Sensibiliser des citoyens à la fragilité des milieux humides et des écosystèmes riverains											
1.1.4	Adhérer au Défi Saint-Laurent mise en place par le Stratégie Saint-Laurent											
Objectif 1.2 : Conserver la qualité de l'eau potable issue de l'usine de filtration (CTE) et réduire les déversements dans les ouvrages d'assainissement des eaux												
1.2.1	Assurer une eau de qualité pour la population											
1.2.2	Élever le taux de conformité à 100% des installations de traitements des eaux usées (résidences non-desservies par le réseau d'égouts)											
1.2.3	Sensibiliser les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'eau afin d'éliminer le gaspillage											
1.2.4	Appuyer l'aménagement d'infrastructures vertes pour la gestion alternative des eaux pluviales dans les emprises et terrains privés											
1.2.5	Poursuivre notre engagement dans le label « Communauté bleue »											

Axe 2 : Air et changements climatiques		Échéancier					Porteur (s) de l'action					
		2021	2022	2023	2024	2025	Agent de D. D	CCE	Travaux publics	Communications	Urbanisme	MRC N-Y
ENJEU 2 : CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR												
Objectif 2.1 : Réduire la quantité de gaz à effet de serre émis												
2.1.1	Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville											
2.1.2	Mettre en œuvre la stratégie d'action afin de réduire et compenser les émissions de GES par secteur d'intervention : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens											
2.1.3	Viser la carboneutralité comme administration municipale											
2.1.4	Diminuer la proportion de travailleurs effectuant le navettage quotidien seuls au volant de 83% à 75% sur une période de 10 ans (2016-2026).											
2.1.5	Instaurer un incitatif économique à l'achat d'un véhicule électrique et/ou reconduire l'aide à l'installation d'une borne électrique privée.											
2.1.6	Bonifier l'offre de transport collectif sur le territoire afin de réduire l'achat de véhicules											
2.1.7	Valoriser le transport actif dans les déplacements courts avec le concept de « Ville des 15 minutes »											
2.1.8	Orienter le développement vers les espaces sous-utilisés à faible potentiel d'impact carbone en termes de mode de vie.											
2.1.9	Réaliser un inventaire des poêles à bois sur le territoire nicolétain afin d'identifier les actions à prendre pour respecter les normes d'émissions											

Objectif 2.2 : Adapter la Ville et la collectivité aux impacts des changements climatiques												
2.2.1	Intégrer les impacts actuels et futurs des changements climatiques dans la gestion municipale											
2.2.2	Collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska et collaborer avec les différents partenaires											
2.2.3	Prévoir des mesures d'urgences en période de chaleur extrême, de bouleversements climatiques et sanitaires											
2.2.4	Poursuivre les efforts de la Ville pour le contrôle des hausses d'allergies aux pollens allergènes											
2.2.5	Favoriser l'acquisition de connaissances et la participation à des formations reliées aux changements climatiques											
2.2.6	Poursuivre l'entretien des réseaux d'égouts et des stations de pompage											

Axe 3 : Gestion des matières résiduelles		Échéancier					Porteur (s) de l'action					
		2021	2022	2023	2024	2025	Agent de D. D	CCE	Travaux publics	Communication s	Urbanisme	MRC N-Y
ENJEU 3 : PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES QUI STIPULE QUE LA SEULE MATIÈRE RÉSIDUELLE ÉLIMINÉE AU QUÉBEC SOIT LE RÉSIDU ULTIME.												
Objectif 3.1 : Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération												
3.1.1	Implanter un système de compostage collectif dans différents quartiers											
3.1.2	Étudier l'instauration d'un règlement sur l'usage du plastique unique sur le territoire de la Ville de Nicolet											
3.1.3	Étudier la faisabilité de participer à un projet d'économie circulaire comme ORAPE pour développer et transmettre des pratiques innovantes de partage des ressources pour accroître leur durée de vie											
3.1.4	Augmenter le taux de détournement des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Nicolet											
3.1.5	Tendre vers le zéro déchet comme administration municipale											
3.1.6	Poursuivre la mise en œuvre du PGMR de la Ville de Nicolet											
3.1.7	Étudier et être à l'affût des projets innovants en terme d'utilisation de la matière organique comme la bio méthanisation											

Axe 4 : Conservation du patrimoine naturel et l'aménagement du territoire		Échéancier					Porteur (s) de l'action					
		2021	2022	2023	2024	2025	Agent de D. D	CCE	Travaux publics	Communications	Urbanisme	MRC N-Y
ENJEU : PROTECTION ET ACCESSIBILITÉ DES ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE ET INTÉGRATION DU « MILIEU NATUREL » DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.												
Objectif 4.1 : Assurer une vigie sur les règlements municipaux												
4.1.1	Développer le réflexe d'introduire les préoccupations environnementales pour tous les règlements municipaux											
4.1.2	Prendre le pouls des citoyens et citoyennes pour orienter les décisions du conseil municipal sur les enjeux d'aménagement du territoire											
4.1.3	Créer un parc protégé sur le territoire de l'île Moras et réglementer son accès											
Objectif 4.2 : Protéger et augmenter le couvert forestier et les aménagements de verdissement												
4.2.1	Augmenter le couvert forestier de deux (2) pourcents sur une période de 10 ans.											
4.2.2	Favoriser la protection d'un corridor vert											
4.2.3	Favoriser la solidarité sociale par l'aménagement de jardins collectifs et forêts nourricières											
4.2.4	Agir pour diminuer les îlots de chaleur sur le secteur urbain de la Ville de Nicolet											
4.2.5	Assurer le suivi sur les mesures pour contrôler l'agrile du frêne											
4.2.6	Doter la Ville de Nicolet d'une Politique de l'Arbre											

Axe 5 : Énergie		Échéancier					Porteur (s) de l'action					
		2021	2022	2023	2024	2025	Agent de D. D	CCE	Travaux publics	Communications	Urbanisme	MRC N-Y
ENJEU 5 : TIRER PLEINEMENT PROFIT DU POTENTIEL DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE												
Objectif 5.1 : Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale												
5.1.1	Réaliser le plan communautaire de transition énergétique											
5.1.2	Poursuivre le projet pilote SAUVeR											
5.1.3	Sensibiliser les propriétaires à la rénovation énergétique											
5.1.4	Être à l'affût des opportunités d'implantation de technologies vertes en milieu municipal											
5.1.5	Augmenter la proportion des constructions résidentielles neuves bénéficiant du programme de crédit de taxes foncières pour les constructions résidentielles certifiées Novoclimat											
5.1.6	Évaluer la possibilité de mettre en place le programme de financement innovateur pour les municipalités efficaces (FIME) pour les rénovations écoénergétiques résidentielles											
5.1.7	Poursuivre l'électrification des transports de l'administration municipale											

Plan d'action détaillé

AXE # 1 L'eau	
ENJEU 1 Préserver la qualité de l'eau, diminuer la consommation d'eau potable et protéger nos écosystèmes aquatiques	OBJECTIF 1.1 Veiller à la conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains
Action 1.1.1 : Procéder à l'analyse externe des milieux humides du territoire pour cibler les interventions à appliquer pour améliorer l'intégrité des milieux humides.	

Description

Procéder à l'analyse externe des milieux humides du territoire avec les interventions à appliquer pour améliorer l'intégrité des milieux humides et cibler les endroits où des milieux humides pourraient être créés afin d'augmenter ceux-ci sur le territoire.

Les milieux humides occupent une superficie de 844,88 ha (8,45 km²), soit 8,7% du territoire cadastré de la ville de Nicolet. Si on tenait compte de l'ensemble du territoire « géopolitique » de Nicolet qui inclut une portion du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent, et les cours d'eau, la superficie des milieux humides atteindrait 1898,26 ha (18,98 km²), ce qui représenterait 14,7% de ce territoire « géopolitique ».

Sur le territoire cadastré (terrestre) de Nicolet, un peu plus de 25% des milieux humides possèdent une intégrité bonne à très bonne, tandis que si l'on inclut la superficie aquatique (cours d'eau, portion du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent) incluse dans les limites « géopolitique » de Nicolet, moins de 18% des milieux humides possèdent une intégrité bonne à très bonne.

Cible

Créer un projet de biodiversité à la Pointe-du-Hameaux

Rendre 25% des milieux humides du territoire terrestre cadastré avec une intégrité bonne

Échéancier

2023

Partenaires visés

CRECQ

MRC de Nicolet-Yamaska

OBV COPERNIC

Fonds MB

AXE # 1 L'eau	
ENJEU 1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1 Veiller à la conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains
Action 1.1.2 : Augmenter la proportion de des aires protégées sur le territoire nicolétain sur une période de 10 ans	

Description

Une aire protégée est : « Une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ».

6,4% du territoire cadastré (terrestre) de Nicolet est constitué d'aires protégées qui correspondent à la définition proposée par le MELCC, auxquelles nous avons ajouté le parc municipal de l'Anse du Port.

Cible

6,4% à 8% en aires protégées

Acquérir le Boisé Saint-Michel pour fin de protection

Échéancier

2030

Partenaire visé

MELCC

MRC Nicolet-Yamaska

CCE

MTQ

AXE # 1 - EAU	
ENJEU 1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1 Veiller à la conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains
Action 1.1.3 : Sensibiliser des citoyens à la fragilité des milieux humides et des écosystèmes riverains	

Description

La conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains passe par une meilleure compréhension des écosystèmes reliés à l'eau par les citoyens et citoyennes.

Cible

Présentation d'une conférence annuelle sur ce thème

Publications dans les réseaux sociaux et nos différents moyens de communications

Échéancier

2020 (en continu)

Partenaire visé

CCE

Bibliothèque H-N Biron

Communications

UPA

AXE # 1 - EAU	
<p>ENJEU 1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire</p>	<p>OBJECTIF 1.1 Veiller à la conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains</p>
<p>Action 1.1.4 : Adhérer au Défi Saint-Laurent mise en place par l'organisme Stratégie Saint-Laurent</p>	

Description

Stratégies Saint-Laurent propose un programme qui s'adresse aux municipalités du Québec désirant s'engager à poser des gestes de sensibilisation et connaissances scientifiques, de mobilisation et de réduction à la source pour diminuer l'empreinte environnementale du plastique;

La participation à ce programme permet de poursuivre et d'élargir les mesures de réduction du plastique à usage unique en plus d'obtenir une visibilité accrue sur nos efforts.

Cible

Adhésion au programme

Maintien du niveau d'engagement

Échéancier

2021

Partenaire visé

Communications

Urbanisme durable

AXE # 1 - EAU	
ENJEU 1	OBJECTIF 1.2.
Préserver la qualité de l'eau, diminuer la consommation d'eau potable et protéger nos écosystèmes aquatiques	Conserver la qualité de l'eau potable issue de l'usine de filtration (CTE) et réduire les déversements dans les ouvrages d'assainissement des eaux.
1.2.1 : Assurer une eau de qualité pour la population	

Description

En collaboration avec l'équipe de la centrale de traitement d'eau, la DSP et le MELCC surveillent la qualité de l'eau traitée et préviennent les maladies. Ceux-ci reçoivent les résultats des analyses de la qualité de l'eau et interviennent, entre autres, lorsque les coliformes fécaux (ex. : bactérie E. coli), les nitrates, les algues bleu-vert et les sous-produits de la chloration (ex. : trihalométhanes) dépassent les normes dans l'eau potable. Selon la situation, ils s'assurent alors que la municipalité informe ses citoyens de la problématique et émette un avis d'ébullition ou de non-consommation.

Cibles

Souligner la journée mondiale de l'eau
Éliminer les avis de non-consommation
Étudier la faisabilité de réaliser une cartographie liée à la qualité de l'eau

Échéancier

En continu

Partenaires visés

Travaux publics
Communication
CTE
Municipalités desservies
Direction de la santé publique
MELCC
MRC Municipalités desservies

AXE # 1 - EAU	
<p style="text-align: center;">ENJEU 1</p> <p>Préserver la qualité de l'eau, diminuer la consommation d'eau potable et protéger nos écosystèmes aquatiques</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 1.2.</p> <p>Conserver la qualité de l'eau potable issue de l'usine de filtration (CTE) et réduire les déversements dans les ouvrages d'assainissement des eaux.</p>
<p>1.2.2 : Élever le taux de conformité à 100% des installations de traitements des eaux usées (résidences non-desservies par le réseau d'égouts)</p>	

Description

Poursuivre le travail afin de rendre conforme toutes les résidences non-desservies afin qu'aucune résidence ne rejette ses eaux usées de manière non-conforme.

Cibles / indicateurs

100% des résidences du territoire

Échéancier

2022

Partenaires visés

Urbanisme durable
Trésorerie
Communications

AXE # 1 EAU	
ENJEU 1	OBJECTIF 1.2.
Préserver la qualité de l'eau, diminuer la consommation d'eau potable et protéger nos écosystèmes aquatiques	Conserver la qualité de l'eau potable issue de l'usine de filtration (CTE) et réduire les déversements dans les ouvrages d'assainissement des eaux.
1.2.3 : Sensibiliser les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'eau afin d'éliminer le gaspillage	

Description

La quantité d'eau distribuée par personne par jour est passée de 777 litres en 2001 à 551 litres en 2016. Cette diminution de 29% s'explique en partie par les impacts positifs des campagnes de sensibilisation et d'éducation ainsi que l'application de la réglementation municipale pour une utilisation efficace de l'eau potable. (Gouvernement du Québec, 2018).

Il faut poursuivre ce travail en mettant sur pied une campagne promotionnelle et proposer des solutions attrayantes pour les citoyens.

Cibles / indicateurs

Diminuer de 5% la consommation d'eau potable par ménage d'ici 5 ans
Subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

Échéancier

2025

Partenaires visés

Urbanisme
Communication
CCE
Travaux publics

AXE # 1 EAU	
<p style="text-align: center;">ENJEU 1</p> <p>Préserver la qualité de l'eau, diminuer la consommation d'eau potable et protéger nos écosystèmes aquatiques</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 1.2.</p> <p>Conserver la qualité de l'eau potable issue de l'usine de filtration (CTE) et réduire les déversements dans les ouvrages d'assainissement des eaux.</p>
<p>1.2.4 : Appuyer l'aménagement d'infrastructures vertes pour la gestion alternative des eaux pluviales dans les emprises et terrains privés</p>	

Description

Les propriétaires actuels et futurs d'emprises privées seront incités à aménager des infrastructures vertes de gestion alternative des eaux pluviales par des aides financières et une réglementation encadrant les nouveaux développements immobiliers.

Les aides financières pourront porter sur les encouragements au verdissement d'infrastructures et espaces privés : stationnements, plantation d'arbres à grand déploiement, végétalisation de toiture, débranchement des gouttières, etc. Pour guider le choix d'essences végétales adaptées (rétention d'eau, entretien, biodiversité, etc.), un outil sera distribué aux propriétaires, citoyens et toutes personnes intéressées.

La réglementation portera sur les volumes d'eau à retenir de façon temporaire en fonction de la superficie du terrain et des volumes de pluie tenant compte des changements climatiques.

Toutes les gouttières des bâtiments devront être conformes à la réglementation municipale et seront inspectées:

- Première étape, visite et explications aux propriétaires;
- Deuxième visite quelques mois plus tard pouvant mener à un constat d'infraction si les modifications n'ont pas été réalisées.

Cibles / indicateurs

100% des gouttières conformes à la réglementation (bâtiments résidentiels et commerciaux).

Pourcentage minimum de superficie végétalisée pour les nouveaux développements immobiliers (toits, espaces verts de pleine terre, murs, etc.).

Nombre d'arbres plantés dans les espaces verts privés.

Échéancier

2021 en première phase

Partenaires visés

Urbanisme durable
Communication
Travaux publics
Vivre en ville

AXE # 1 EAU	
<p style="text-align: center;">ENJEU 1</p> <p>Préserver la qualité de l'eau, diminuer la consommation d'eau potable et protéger nos écosystèmes aquatiques</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 1.2.</p> <p>Conserver la qualité de l'eau potable issue de l'usine de filtration (CTE) et réduire les déversements dans les ouvrages d'assainissement des eaux.</p>
<p>1.2.5 : Poursuivre notre engagement dans le label « * Communauté bleue »</p>	

Description

La Ville de Nicolet est Communauté bleue, par résolution du conseil, depuis le 11 février 2019.

Le projet Communautés bleues encourage les municipalités et les communautés autochtones à adopter un cadre reconnaissant l'eau comme un bien commun en posant les gestes suivants :

1. reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement.
2. bannir ou éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales.
3. promouvoir les services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements.

Cibles / indicateurs

Achat d'une station d'eau pour les événements
Reconduction de notre engagement

Échéancier

En continu

Partenaires visés

Communications
Services à la communauté

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES	OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments
2.1.1 : Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville	

Description

Préoccupée par les enjeux environnementaux toujours grandissants, la Ville de Nicolet s'est jointe à l'effort collectif pour la lutte contre les changements climatiques. Pour renforcer son implication la Ville a adhéré au programme Partenaires dans la protection du climat (PPC). La Ville de Nicolet est l'une des premières municipalités québécoises à franchir les 5 étapes du PPC.

Depuis 2012, la Ville réalise un inventaire des gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action pour les réduire démontre déjà la volonté des élus et les dirigeants municipaux à faire leur part dans la protection de la qualité de l'air et de l'environnement.

Cibles/ indicateurs

Réaliser l'inventaire corporatif et collectif annuellement

Échéancier

2021-2025

Partenaires visés

Urbanisme durable
MRC de Nicolet-Yamaska
YHC environnement

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES	OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments
2.1.2 : Mettre en œuvre une stratégie d'action de réduction afin de réduire et compenser les émissions de GES par secteur d'intervention : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens	

Description

Un plan d'action sera reconduit pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Nicolet permet à l'administration municipale de consolider son rôle dans la lutte aux changements climatiques auprès de ses citoyens et de toute sa collectivité.

Cibles/ indicateurs

Réaliser un nouveau plan d'action pour réduire les GES

Échéancier

2021

Partenaires visés

Urbanisme durable
MRC Nicolet-Yamaska
YHV environnement
CRECQ

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p>ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p>OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments</p>
<p>2.1.3 : Viser la carboneutralité comme administration municipale</p>	

Description

Carboneutralité : Condition idéale à atteindre dans une démarche écologiquement responsable, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou à compenser celles qui n'ont pu être réduites.

- Rendre l'ensemble de nos infrastructures et services carboneutres en instaurant une réduction des GES et en établissant un budget pour compenser nos actions émettrices

Cibles/ indicateurs

Être carboneutre comme administration municipale

Échéancier

2030

Partenaires visés

Urbanisme durable
Communications
Travaux publics
Services à la communauté
Greffé
Trésorerie

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p>ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p>OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments</p>
<p>2.1.4 : Diminuer la proportion de travailleurs effectuant le navettage quotidien seuls au volant de 83% à 75% sur une période de 10 ans (2016-2026).</p>	

Description

La réduction des GES passe inévitablement par le transport. La voiture étant le principal moyen de déplacement et avec une région plus contraignante face au transport collectif, il faut travailler l'auto solo.

Cibles/ indicateurs

Réduire de 83% à 75% sur une période de 10 ans (2016-2026).

Échéancier

2026

Partenaires visés

CRECQ
CREM
MRC de Nicolet-Yamaska
Partenaires externes
Roulons Vert
Table des saines habitudes de vie

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES	OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments
2.1.5 : Instaurer un incitatif économique à l'achat d'un véhicule électrique et/ou reconduire l'aide à l'installation d'une borne électrique privée.	

Description

Faciliter l'achat de véhicules électriques et la mise en place de bornes électriques. La reconduction de la subvention à l'installation des bornes est un moyen efficace de favoriser le choix de ce genre de véhicules.

Il faut évaluer comment nous pourrions bonifier les aides gouvernementales pour l'incitatif à l'achat avec nos réalités municipales.

Cibles/ indicateurs

6000\$ en subvention annuelle pour les bornes électriques

Étude sur la faisabilité d'une aide à l'achat d'un véhicule

2023 : Hausser le taux de 52 véhicules électriques par 10 000 habitants à 100/10000

Échéancier

2021

Partenaires visés

MRC Nicolet-Yamaska

Trésorerie

Fonds vert

MELCC

CRECQ

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p>ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p>OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments</p>
<p>2.1.6 : Bonifier l'offre de transport collectif –sur le territoire afin de réduire l'achat de véhicules</p>	

Description

Mettre en place des moyens innovants de bonifier le transport collectif sur le territoire de Nicolet.

Cibles/ indicateurs

Réduction de l'achat de véhicules sur le territoire

Échéancier

2022

Partenaires visés

CRECQ
 Urbanisme durable
 MRC de Nicolet-Yamaska
 Partenaires externes
 Roulons Vert
 Table des saines habitudes de vie
 Centre de services de la Riveraine

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p>ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p>OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments</p>
<p>2.1.7 : Valoriser le transport actif dans les déplacements courts avec le concept de « Ville des 15 minutes » (ou Ville des courtes distances)</p>	

Description

La mise en place d'une ville des courtes distances permettra de relier les trois centralités identifiées : Le centre-ville, Pôle communautaire et de loisirs (école, organismes communautaires, installations de loisirs, parc Rock-Provencher, etc.) et le Centre Nicolet (activités commerciales permettant de répondre aux besoins de base : épicerie, pharmacie, quincaillerie, etc.).

Pour y arriver, il est de mise d'encourager les déplacements actifs par la **consolidation autour de ces trois centralités**. De plus, l'aménagement de parcours clairs, conviviaux et sécuritaires pour les piétons et cyclistes permettra aux citoyens de se déplacer entre celles-ci. Pour y arriver, il est souhaitable:

- qu'un comité de mise en place de la ville des 15 minutes soit créé, afin:
 - de définir une vision locale du concept la ville des 15 (ou 20) minutes;
 - d'élaborer et déployer un plan de communication mobilisateur autour du message « Nicolet, première municipalité des 15 minutes au Québec »;
 - d'effectuer le phasage des actions devant être menées.

Les aménagements porteront notamment sur:

- dans une phase 1: la mise en place d'un corridor de transport actif structurant est-ouest ne nécessitant pas d'investissements et de réfections majeures, sur les rues Monseigneur Panet et Martin, permettant de relier les trois centralités;
- dans une phase 2: les rues et trottoirs du centre-ville (toutes les mesures proposées par Vivre en Ville dans le document *La requalification du centre-ville de Nicolet : vision du devenir souhaitable et stratégie de mise en oeuvre*, 3 avril 2019)
- lors d'une phase 3: l'amélioration de la connexion entre la piste multifonctionnelle et le centre-ville;
- lors d'une phase 4: le boulevard Louis-Fréchette, entre la rue Notre Dame et la rue Pierre Laviolette (intersections avec passages piétons, pistes cyclables unidirectionnelles, etc.).

Cibles / indicateurs

Nombre d'intersections sécurisées et de mètres linéaires de nouvelle piste cyclable
 Nombre de ménages à distance de marche d'une centralité ou d'un corridor

Échéancier

Phase 1: 2021

Partenaires visés

Développement durable, urbanisme, travaux publics, communication, médias locaux.

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
ENJEU 2	OBJECTIF 2.1
Poursuivre la réduction des émissions de GES	Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments
2.1.8 : Orienter le développement vers les espaces sous-utilisés à faible potentiel d'impact carbone en termes de mode de vie	

Description

Par des aménagements appropriés, assurer la vitalité économique du centre-ville et des centralités identifiées comme pôles d'attraction. En consolider la composante résidentielle, commerciale ou institutionnelle.

Cela prendra notamment la forme de :

- Consolidation des « îlots frontière » du centre-ville entre la rue Notre-Dame et la rue Léon-XIII, pour améliorer l'encadrement bâti du boulevard et offrir des espaces commerciaux qui profitent de la visibilité du boulevard tout en étant situés en centre-ville;
- Développement de bâtiments résidentiels et mixtes sur des terrains sous-utilisés dont prioritairement celui de du Carré Cloutier mais également par la requalification du secteur aux abords du 564 rue Martin.

Cibles/ indicateurs

Accueil de 340 logements sur des terrains sous-utilisés ou à requalifier.

Développement de 11 sites stratégiques de consolidation.

Nombre de nouveaux ménages dans un projet de consolidation.

Échéancier

2023

Partenaires visés

Urbanisme durable
MRC de Nicolet-Yamaska
partenaires externes

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES	OBJECTIF 2.1 Réduire l'émission des gaz à effet de serre par une efficacité énergétique dans les transports et les bâtiments
2.1.9 : Réaliser un inventaire des poêles à bois sur le territoire nicolétain afin d'identifier les actions à prendre pour respecter les normes d'émissions	

Description

La norme CSA B415.1-10 est le protocole d'essais pour les émissions de particules fines au Canada. Chaque province canadienne qui réglemente les émissions des appareils à bois accepte la norme CSA B415.1-10, ainsi que la norme EPA. En vertu de CSA B415.1-10, les appareils doivent avoir des émissions inférieures à 4,5 g/h. Des exceptions peuvent s'appliquer, comme c'est le cas pour la ville de Montréal, où les émissions (selon les normes EPA ou CSA B415.1-10) doivent être inférieures à 2,5 g/h.

Aucune donnée sur la situation des poêles à bois n'est disponible pour Nicolet.

Cibles/ indicateurs

Réaliser un inventaire des poêles à bois sur le territoire nicolétain
Calculer l'émission de particules

Échéancier

2023

Partenaires visés

Urbanisme durable

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p style="text-align: center;">ENJEU 2</p> <p>Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 2.2</p> <p>Adapter la Ville et la collectivité aux impacts des changements climatiques</p>
<p>2.2.1 : Intégrer les impacts actuels et futurs des changements climatiques dans la gestion municipale</p>	

Description

Les changements climatiques exigent une stratégie équilibrée entre la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de limiter l'ampleur des impacts et l'adaptation à certaines répercussions inévitables.

Au-delà des augmentations prévues des températures moyennes, la hausse des concentrations de GES affectera plusieurs autres variables climatiques, dont les précipitations et les vents. Au Québec, les impacts pourront varier grandement d'une municipalité ou région à l'autre, mais celles-ci auront toutes à composer avec des changements qui toucheront le milieu naturel, le cadre bâti, les populations et les activités socioéconomiques. Plusieurs autres facteurs non climatiques, comme l'âge des infrastructures, l'aménagement du territoire ou les caractéristiques sociodémographiques, auront pour effet d'amplifier ou au contraire de limiter les répercussions appréhendées.³

Cibles/ indicateurs

Obtenir un mandat clair du conseil municipal de la municipalité;
 Former une équipe multidisciplinaire et nommer un coordonnateur avec une vision globale;
 Faire de la sensibilisation
 Définir des livrables et les personnes responsables;
 Établir un échéancier.

Échéancier

2025

Partenaires visés

Urbanisme durable
 MAMH
 MELCC
 CCE

³ MAMH

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES	OBJECTIF 2.2 Adapter la Ville et la collectivité aux impacts des changements climatiques
2.2.2 : Collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska et collaborer avec les différents partenaires	

Description

Ce plan d'action se doit d'être en concordance avec notre MRC afin de réaliser des actions communes face aux défis climatiques. Pour éviter de travailler en silo, des rencontres et des suivis doivent être faits pour que les ressources financières, humaines et matérielles soient gérées de manière efficace.

Cibles/ indicateurs

Définir des livrables et les personnes responsables pour chaque organisation;
Établir un échéancier commun.

Échéancier

En continu

Partenaires visés

Urbanisme durable
MRC de Nicolet-Yamaska

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p>ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p>OBJECTIF 2.2 Adapter la Ville et la collectivité aux impacts des changements climatiques</p>
<p>2.2.3 : Prévoir des mesures d'urgences en période de chaleur extrême, de bouleversements climatiques et sanitaires</p>	

Description

Évaluer si notre plan de mesures d'urgence est adapté aux changements climatiques.

Cibles/ indicateurs

Établir un plan de mesures d'urgence ou adapter notre plan aux changements climatiques

Échéancier

2022

Partenaires visés

Urbanisme durable
Services à la communauté
Travaux publics
Direction générale
Communications

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p style="text-align: center;">ENJEU 2</p> <p>Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 2.2</p> <p>Adapter la Ville et la collectivité aux impacts des changements climatiques</p>
<p>2.2.4 : Poursuivre les efforts de la Ville pour le contrôle des hausses d'allergies aux pollens allergènes</p>	

Description

L'augmentation des gaz à effet de serre (GES) et les nouvelles conditions climatiques qui en découlent, telles que la hausse des températures et de l'humidité, agissent sur les plantes allergènes en entraînant les effets suivants :

Saison de croissance prolongée;

Propagation de certaines espèces vers de nouvelles zones;

Production de pollen accrue;

Augmentation du potentiel allergène du pollen;

Augmentation des coûts de santé relatifs aux allergies aux pollens.

Les municipalités ou arrondissements qui, eux-mêmes gestionnaires de grandes superficies de terrains et responsables de l'aménagement du territoire et des espaces verts, ont le pouvoir et la capacité de contrôler les pollens sur leur territoire.⁴

Cibles/ indicateurs

Assurer un minimum de tontes sur l'ensemble des terrains municipaux : La tonte est une méthode efficace : 9 fois moins de pollen émis et 5 fois moins de semences produites par les plants tondus.

Campagne estivale pour arracher l'herbe à poux

Échéancier

2020-2025

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
Communications

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
<p>ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES</p>	<p>OBJECTIF 2.2 Adapter la Ville et la collectivité aux impacts des changements climatiques</p>
<p>2.2.5 : Favoriser l'acquisition de connaissances et la participation à des formations reliées aux changements climatiques</p>	

Description

Former notre équipe municipale sur les enjeux des changements climatiques. Favoriser la formation pour les différents services pour travailler en transversalité.

Cibles/ indicateurs

1 formation annuelle

Échéancier

En continu

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
Communications
Direction générale

AXE # 2 AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
ENJEU 2 Poursuivre la réduction des émissions de GES	OBJECTIF 2.2 Adapter la Ville et la collectivité aux impacts des changements climatiques
2.2.7 : Poursuivre l'entretien des réseaux d'égouts et des stations de pompage	

Description

Le changement climatique a des répercussions sur la conception et la performance des infrastructures de gestion des eaux usées, en particulier les infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées.

Inondation des infrastructures, accroissement des charges exercées sur les ouvrages d'épuration des eaux usées, augmentation des niveaux d'eau de captage, probabilité accrue d'inondation/de débordement/de déversement des égouts, besoins en eau réduits et impacts de l'érosion.

Sécheresse entraînant la diminution de la disponibilité et de la qualité de l'eau.

Précipitations intenses entraînant des inondations et le débordement des bassins de rétention.

Cibles/ indicateurs

Rendre indépendant sur tout le territoire de la ville le système sanitaire et pluvial.

Échéancier

En continu

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
Direction générale
CTE

AXE # 3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
ENJEU 3	OBJECTIF 3.1
Prise en compte des objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles qui stipule que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime	Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération
3.1.1 : Implanter un système de compostage collectif dans différents quartiers	

Description

Le compostage est le recyclage des déchets organiques. Le processus se fait progressivement, de façon contrôlée, sous l'effet de l'oxygène et de l'humidité. Les animaux recycleurs (vers, cloportes, bactéries, ...) colonisent très vite le compost, et participent activement au processus de transformation des déchets.

Le compostage collectif est basé sur la bonne entente de tous ses acteurs. Plutôt que de composter individuellement, Des quartiers concernés mettent un contenant à la disposition de chaque famille, afin que chacune d'entre elles collecte ses résidus végétaux de cuisine, etc. pour les apporter dans un composteur prévu à cet effet.

La ville de Nicolet a pour projet d'équiper certains quartiers et une projet-pilote a déjà été lancé en 2020.

Au-delà de sortir la matière putrescible de la collecte, valoriser cette matière en liant un projet collectif est une merveilleuse façon de développer de manière durable.

Cibles/ indicateurs

Mettre en place 3 haltes de compostage collectif

Échéancier

2021
2022
2023

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
CCE

AXE # 3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
<p style="text-align: center;">ENJEU 3</p> <p>Prise en compte des objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles qui stipule que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 3.1</p> <p>Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération</p>
<p>3.1.2 : Étudier l'instauration d'une Loi sur l'usage du plastique unique sur le territoire de la Ville de Nicolet</p>	

Description

Plastique unique : ce sont des items de plastique qu'on n'utilise qu'une seule fois avant de les jeter (ex. : les bouteilles d'eau ou de boisson gazeuses, les pailles, les sacs de plastique jetables et les emballages alimentaires).

Plusieurs municipalités ont adopté des mesures pour réduire l'usage des sacs de plastique jetables.

L'interdiction complète des sacs de plastique,
 L'élimination progressive des sacs de plastique,
 La promotion de l'utilisation des sacs biodégradables
 Les statistiques nous démontrent que la facturation d'un éco-frais a permis de réduire de plus de 50 % l'usage des sacs de plastique.

Nous étudierons les différentes lois fédérales et provinciales afin de voir ce qu'il peut être fait sur la mise en place d'une loi interdisant l'usage du plastique unique.

Cibles/ indicateurs

L'élimination progressive des sacs de plastique
 L'interdiction complète des sacs de plastique
 La promotion de l'utilisation des sacs biodégradables

Échéancier

2022

Partenaires visés

Urbanisme durable
 Travaux publics
 Greffe
 Communications
 CCE

AXE # 3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
<p style="text-align: center;">ENJEU 3</p> <p>Prise en compte des objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles qui stipule que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 3.1</p> <p>Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération</p>
<p>3.1.3 : Étudier la faisabilité de participer à un projet d'économie circulaire comme ORAPE pour développer et transmettre des pratiques innovantes de partage des ressources pour accroître leur durée de vie</p>	

Description

Les encombrants sont un réel problème. Beaucoup de meubles et d'objets sont jetés plutôt que d'être valorisés. Le CCE travaillera sur la faisabilité d'un projet d'économie circulaire comme l'organisme ORAPE.

La vente, la réparation et la réutilisation sont les voies principalement dédiées aux articles visés. Puisque certains articles atteignent leur fin de vie, ceux-ci seront retirés du marché pour être démontés afin d'en soutirer des revenus par le recyclage des composantes ou des matières.

En moyenne, ORAPÉ obtient un taux de valorisation d'environ 85 % pour n'enfouir que 15 % des articles traités.

Cibles/ indicateurs

Étude sur la faisabilité d'un projet d'économie circulaire pour valoriser les encombrants

Échéancier

2022

Partenaires visés

Urbanisme durable
CCE
RIGIDBNY

AXE # 3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
<p style="text-align: center;">ENJEU 3</p> <p>Prise en compte des objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles qui stipule que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 3.1</p> <p>Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération</p>
<p>3.1.4 : Augmenter le taux de détournement des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Nicolet</p>	

Description

Les matières détournées sont celles qui ne se retrouvent pas à l'élimination (l'enfouissement), soit les matières issues de la collecte sélective (recyclage) et de la collecte des matières organiques.

1012 tonnes de matières recyclables provenant des ménages de Nicolet étaient détournées de l'enfouissement sur 3367 tonnes de matières résiduelles résidentielles générées, ce qui représente un taux de détournement de 30,15%.

Cibles/ indicateurs

Étude sur la faisabilité d'un projet d'économie circulaire pour valoriser les encombrants
Campagne de sensibilisation

Mettre en place une alternative à la collecte des matières organiques de manière collective ou individuelle

Échéancier

2023

Partenaires visés

Urbanisme durable
CCE
RIGIDBNY
MRC Nicolet-Yamaska

AXE # 3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
<p style="text-align: center;">ENJEU 3</p> <p>Prise en compte des objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles qui stipule que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 3.1</p> <p>Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération</p>
<p>3.1.5 : Tendre vers le zéro déchet comme administration municipale</p>	

Description

Le zéro déchet est un mouvement qui s’inspire du principe des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Composter – Rot en anglais).

Allant plus loin que la simple intégration du recyclage dans la gestion des déchets, le principe des 5R nous interroge sur nos modes de consommation et plus précisément sur le cycle de vie des produits que nous consommons. Les 5R nous fournissent des pistes de solutions pour réduire nos déchets à la source et enfin, minimiser notre empreinte écologique. Le but est de prendre conscience de l’impact de notre consommation sur l’environnement, de se responsabiliser, de questionner l’ensemble de nos habitudes actuelles et de les changer pour tendre vers une consommation durable et ainsi, parvenir à une société zéro déchet et zéro gaspillage.⁵

Cibles/ indicateurs

Sensibiliser les employés municipaux
 Réduction de certains achats à l’hôtel de ville
 Élimination des contenants à usage unique dans nos événements municipaux

Échéancier

2023

Partenaires visés

Urbanisme durable
 CCE
 RIGIDBNY
 MRC Nicolet-Yamaska

⁵ Association québécoise Zéro Déchet

AXE # 3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
ENJEU 3	OBJECTIF 3.1
Prise en compte des objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles qui stipule que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime	Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération
3.1.6 : Poursuivre la mise en œuvre du PGMR de la Ville de Nicolet	

Description

Se référer directement au PGMR

Le taux de mise en valeur global exigé par le programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC est d'au moins 70 %. L'hôtel de Ville de Nicolet indique un taux de remise en valeur de 76 %, selon les critères de la grille d'analyse de performance de RECYC-QUÉBEC.

Cibles/ indicateurs

La poubelle des toilettes est composée presque entièrement de papier brun. Considérez la possibilité d'intégrer une alternative au papier à main dans la salle de bain des employés afin de réduire la production de déchets. Des serviettes en tissu ou encore un sèche-main pourraient être des options.

Quelques erreurs de tri semblent fréquentes. Informez votre personnel et/ou ajoutez de l'affichage pour faire un rappel que ces matières sont recyclables : papier, rouleaux en carton, emballages de plastique incluant le polystyrène (n°6) et carton de jus.

Faire du compostage domestique, vos résidus organiques n'étant pas nombreux, mais néanmoins une matière importante dans nos poubelles. Le compostage domestique est donc une option adéquate pour nos quantités de résidus organiques.

Échéancier

2020-2025

Partenaires visés

Urbanisme durable
CCE
RIGIDBNY

AXE # 3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
ENJEU 3	OBJECTIF 3.1
Prise en compte des objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles qui stipule que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime	Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la récupération
3.1.7 : Étudier et être à l'affût des projets innovants en terme d'utilisation de la matière organique comme la bio méthanisation	

Description

Il existe des solutions innovantes pour convertir les biogaz en source d'énergie renouvelable et notre territoire pourrait être propice à ce genre de projet (agricole) et ainsi permettre de répondre aux directives gouvernementales en matière de valorisation de la matière organique.

Cibles/ indicateurs

Assurer une vigie des fonds disponibles pour proposer un projet

Échéancier

2025

Partenaires visés

Urbanisme durable
CCE
MRC Nicolet-Yamaska
Fonds vert
MELCC

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.1
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Assurer une vigie sur les règlements municipaux
4.1.1 : Développer le réflexe d'introduire les préoccupations environnementales pour tous les règlements	

Description

Toutes les activités et projets de développement réalisés à la Ville de Nicolet doivent être réfléchis en fonction de leur impact sur l'environnement. Un outil d'évaluation pourrait être créé, regroupant au même endroit les éléments d'impact pour assurer une concordance avec le plan d'urbanisme.

Cet outil favoriserait la circulation de l'information en lien avec les règlements municipaux relatifs à l'environnement, également.

Cibles / indicateurs

Création d'un outil d'évaluation

Échéancier

2023

Partenaires visés

Tous les services de la Ville

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.1
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Assurer une vigie sur les règlements municipaux
4.1.2 : Prendre le pouls des citoyens et citoyennes pour orienter les décisions du conseil municipal sur les enjeux d'aménagement du territoire	

Description

De manière générale, la participation publique réfère à l'ensemble des moyens mis en œuvre par une municipalité pour permettre et favoriser l'implication des citoyens dans un processus décisionnel.

Le terme « participation » se veut plus large que celui de « consultation » et vise à reconnaître la diversité des moyens par lesquels les citoyens peuvent contribuer à un processus décisionnel et ce, même si la responsabilité de la prise de décision demeure entre les mains des élus.

Dans le contexte du plan d'action en environnement, ces consultations pourraient rendre plus facile la mise en œuvre d'action parfois contraignantes dans le regard du citoyen.

Cibles / indicateurs

Une à deux consultations par année sur des enjeux en développement durable

Échéancier

2021

Partenaires visés

CCE

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.1
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Assurer une vigie sur les règlements municipaux
4.1.3 : Créer un parc protégé sur le territoire de l'île Moras et réglementer son accès	

Description

Ce site a tout le potentiel pour devenir un parc récréotouristique enchanteur où les visiteurs pourront profiter à loisir de ce que la nature a de mieux à offrir. Ils pourront se rendre en voiture ou à vélo jusqu'à un stationnement aménagé à l'entrée du parc. Le parc lui-même sera uniquement accessible via un pont à structure légère qui reliera l'île à la terre ferme.

Dès qu'ils mettront les pieds sur l'île Moras, les visiteurs sentiront qu'ils pénètrent dans un lieu unique. Des affiches leur indiqueront les multiples possibilités de découverte, de plaisir et de divertissement qui s'offrent à eux et elles les inviteront à partir à la recherche des trésors du parc Moras dans le respect de la nature.

Cibles / indicateurs

Rétrocession de l'île Moras à la Ville par la Défense nationale

Échéancier

2022

Partenaires visés

CCE
Direction générale

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.2.
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Protéger et augmenter le couvert forestier et les aménagements de verdissement
4.2.1 : Augmenter le couvert forestier de deux (2) pourcents sur une période de 10 ans	

Description

Le territoire de la ville de Nicolet compte 2584,85 ha (25,85 km²) de forêt, ce qui représente 26,9% de son territoire terrestre.

Cet indicateur de quantité s'exprime en termes de proportion du territoire sous couvert forestier. Il a été évalué pour le territoire (terrestre) de la ville de Nicolet à partir des données du quatrième inventaire écoforestier alimentant le Système d'information écoforestière (SIEF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Les limites de Nicolet qui ont été utilisées sont celles de la carte d'utilisation du sol de Ressources naturelles Canada à laquelle nous avons retiré ce qui est considéré comme étant de l'eau. Si on désirait utiliser la superficie du cadastre de la Ville de Nicolet, il pourrait y avoir une différence d'au plus 1% par rapport à la superficie du territoire dans les limites de la carte d'utilisation du sol.

Les données scientifiques actuelles proposent généralement des exigences minimales en matière d'habitat forestier qui varient de 30 à 50 % dans un bassin hydrographique. Ces exigences, compte tenu des données scientifiques actuelles et des incertitudes connues, correspondent à une approche fondée sur le risque pour la richesse écologique et la viabilité des systèmes aquatiques. Le maintien d'un couvert forestier de 30% constitue une approche très risquée pour la richesse potentielle des espèces et le maintien de systèmes aquatiques viables, tandis qu'une couverture forestière de 50% permettrait de soutenir la plupart des espèces et systèmes aquatiques potentiels

Cibles / indicateurs

Augmenter le couvert de 2%

Échéancier

2025

Partenaires visés

MRC de Nicolet-Yamaska
Travaux publics
CRECQ
Urbanisme durable

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.2.
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Protéger et augmenter le couvert forestier et les aménagements de verdissement
4.2.2 : Favoriser la protection d'un corridor vert	

Description

Établir le diagnostic et l'identification exhaustive des espaces verts existants pour développer les corridors verts de biodiversité. Il s'agira tout à la fois de protéger l'existant, mais aussi de développer de nouvelles connexions vertes qui auront également l'avantage de gérer les eaux pluviales de façon alternative, de lutter contre les îlots de chaleur voire même de favoriser les déplacements actifs.

Cibles / indicateurs

Pourcentage des réaménagements de rue qui intègrent des infrastructures vertes.
 Kilomètres de corridor vert multifonctionnel aménagés.
 Nombre d'arbres à grand déploiement plantés.
 Nombre d'espèces végétales différentes plantées.
 Mètres linéaires totaux de corridors verts aménagés.

Échéancier

2024

Partenaires visés

Urbanisme durable
 Travaux publics
 Services à la communauté
 OBV

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.2.
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Protéger et augmenter le couvert forestier et les aménagements de verdissement
4.2.3: Favoriser la solidarité sociale par l'aménagement de jardins collectifs et forêts nourricières	

Description

Une forêt nourricière est un jardin permanent de végétaux comestibles de conception similaire à une forêt naturelle donc un potager-forestier. Il est constitué d'arbres et arbustes fruitiers et à noix, de plantes herbacées vivaces, de champignons comestibles. On peut également y intégrer des ruches d'abeilles ainsi que des bassins d'eau. Ces boisés créent de nombreux habitats naturels et accroissent ainsi la biodiversité tant dans les milieux urbains que ruraux.⁶

Cibles / indicateurs

Mise en place d'une forêt nourricière sur le territoire

Échéancier

2024

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
Services à la communauté
CCE
Écoles
Incroyables comestibles
Ressource alimentaire

⁶ Potager forestier

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.2.
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Protéger et augmenter le couvert forestier et les aménagements de verdissement
4.2.4: Agir pour diminuer les îlots de chaleur sur le secteur urbain de la Ville de Nicolet	

Description

Les zones où les températures de surface sont les plus élevées représentent 4,7% de la zone urbaine de la ville de Nicolet (excluant donc la portion longeant le fleuve entre la rivière Nicolet et Port-Saint-François).

À défaut de connaître un seuil ou un objectif particulier pour ce genre d'indicateur pour une petite ville comme Nicolet, il a été proposé de donner au seuil 0 une valeur proche de la situation actuelle (environ 5%) et de fixer l'objectif ultime à 0%. Nous obtenons ainsi une graduation de 0% à 10%

Il est assez difficile de fixer les limites territoriales sur lesquelles on devrait appliquer cet indicateur afin qu'il soit le plus significatif possible. En effet, selon les objectifs rattachés à l'évaluation d'un tel indicateur, il aurait pu être pertinent de ne tenir compte que du centre-ville, mais cela exclurait certaines zones fortement imperméabilisées en dehors du centre-ville comme les grands stationnements et les vastes toitures de centres commerciaux ou édifices industriels.

Selon les objectifs rattachés à l'évaluation de cet indicateur, il pourrait s'avérer pertinent de considérer le nombre d'îlots de chaleur urbain. Il conviendrait alors de bien définir la superficie minimale d'un îlot.

Cibles / indicateurs

Plantation d'arbres
Atteindre 4% d'îlots de chaleur sur la zone urbaine

Échéancier

2025

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
CCE

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4	OBJECTIF 4.2.
Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	Protéger et augmenter le couvert forestier et les aménagements de verdissement
4.2.5: Assurer le suivi sur les mesures pour contrôler l'agrile du frêne	

Description

L'agrile du frêne est un insecte ravageur originaire d'Asie, arrivé en Amérique du Nord vers 1998. À ce jour, on estime à 100 millions le nombre de frênes qui sont morts au cours des dix dernières années.

Ce coléoptère vert métallique mesure environ 12 millimètres. Il pond des œufs minuscules, difficile à repérer sur le frêne. Une fois éclos, la larve ressemble à une chenille blanche. Ce sont elles qui tuent silencieusement les frênes en bloquant la circulation de leur sève à cause des galeries qu'elles creusent sous l'écorce pour se nourrir.

La présence de l'agrile du frêne a été confirmée sur le territoire de la Ville de Nicolet.

Cibles / indicateurs

Traiter ou remplacer 50% de nos arbres publics en zone urbaine
Poursuivre le programme d'aide aux citoyens

Échéancier

En continu

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
Grefe
Communications

AXE # 4 CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
ENJEU 4 Protection et accessibilité des espaces naturels sur le territoire et intégration du « milieu naturel » dans l'aménagement du territoire	OBJECTIF 4.2. Protéger et augmenter le couvert forestier et les aménagements de verdissement
4.2.6: Doter la Ville de Nicolet d'une Politique de l'Arbre	

Description

Nous reconnaissons l'importance de l'arbre dans notre écosystème et la biodiversité. Plusieurs actions sont réalisées annuellement pour augmenter notre canopée. Pour appuyer et assurer une cohérence, une Politique de l'arbre devrait être réalisée.

Accorder à l'arbre sa juste place au cœur de notre ville pour poursuivre notre objectif d'une ville verte, plus agréable et en meilleure santé avec un avenir durable.

Cibles / indicateurs

Réalisation d'une Politique de l'arbre

Échéancier

2024

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
Greffe
Communications

AXE # 5 - ÉNERGIE	
<p style="text-align: center;">ENJEU 5</p> <p>Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 5.1</p> <p>Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale</p>
<p>5.1.1: Réaliser le plan communautaire de transition énergétique</p>	

Description

Réalisation d'un plan de transition énergétique

Atelier de cartographie avec intervenants

Portrait global « cartographie » (mapping) des infrastructures et des potentiels de développement ou d'optimisation des ressources.

L'atelier consiste en un exercice pratique pour identifier et cartographier les besoins en énergie, les opportunités et les potentiels de productions locales d'énergies renouvelables et pour identifier les mesures, les actions et les technologies (MAT) potentiels pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité et de sa collectivité.

La consultation des employés, des élus et des intervenants de la communauté ;

La production d'une carte des émissions de GES et de données communautaires sur l'énergie ;

Un processus pour évaluer et prioriser les actions spécifiques ;

L'établissement des cibles de réduction des émissions de GES pour le Plan d'Action ;

L'engagement des intervenants communautaires pour réduire la consommation d'énergie, convertir ou produire des énergies renouvelables comme solution de substitution ;

L'établissement d'une vision, de la chronologie, de la stratégie des actions et de la mise en œuvre.

Cibles / indicateurs

Réalisation du plan

Échéancier

2021

Partenaires visés

Urbanisme durable

YHC environnement

CCE

AXE # 5 - ÉNERGIE	
<p style="text-align: center;">ENJEU 5</p> <p>Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 5.1</p> <p>Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale</p>
5.1.2: Poursuivre le projet pilote SAUVeR	

Description

Le système SAUVéR est une application offrant des services pour gérer une flotte de véhicules électriques (Vé) et proposer un service de transport collectif individuel via l'autopartage.

En 2020, nous offrons à la population deux véhicules électriques.

Cibles / indicateurs

2021 : Ajouter une camionnette électrique à l'offre

Échéancier

2021

Partenaires visés

Urbanisme durable
YHC environnement
Communications

AXE # 5 - ÉNERGIE	
<p style="text-align: center;">ENJEU 5</p> <p>Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 5.1</p> <p>Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale</p>
5.1.3: Sensibiliser les propriétaires à la rénovation énergétique	

Description

La rénovation énergétique consiste à réaliser des travaux sur un bâtiment existant afin d'améliorer sa performance énergétique pour une architecture écologique.

Cette performance prend en compte à la fois la réduction de la consommation d'énergie comme le gaz ou l'électricité, mais aussi le confort des occupants.

Cibles / indicateurs

Campagne de sensibilisation
Veille sur les programmes de subvention

Échéancier

2021

Partenaires visés

Urbanisme durable
YHC environnement
CCE

AXE # 5 - ÉNERGIE	
<p style="text-align: center;">ENJEU 5</p> <p>Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 5.1</p> <p>Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale</p>
<p>5.1.4: Être à l'affût des opportunités d'implantation de technologies vertes en milieu municipal</p>	

Description

Les transformations organisationnelles sont en cours en lien avec les nouvelles technologies qui ne sont plus seulement des outils complémentaires ni une simple tendance, mais elles sont dorénavant vitales. Le développement technologique n'est plus à négliger pour entamer une transition écologique au sein de la Ville de Nicolet.

Cibles / indicateurs

Formation en continu
Veille sur les programmes de subvention

Échéancier

2021

Partenaires visés

Urbanisme durable
Travaux publics
Direction générale

AXE # 5 - ÉNERGIE	
<p style="text-align: center;">ENJEU 5</p> <p>Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF 5.1</p> <p>Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale</p>
<p>5.1.5: Augmenter la proportion des constructions résidentielles neuves bénéficiant du programme de crédit de taxes foncières pour les constructions résidentielles certifiées Novoclimat</p>	

Description

Sensibiliser les nouveaux constructeurs à viser la bonification du crédit de taxe foncière de base pour un bâtiment certifié NOVOCLIMAT

Voir le règlement N° 383-2018- Règlement relatif au crédit de taxes

Cibles / indicateurs

Campagne promotionnelle
Publications

Échéancier

En continu

Partenaires visés

Urbanisme durable
CCE
Communications

AXE # 5 - ÉNERGIE	
ENJEU 5	OBJECTIF 5.1
Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique	Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale
5.1.6: Évaluer la possibilité de mettre en place le programme de financement innovateur pour les municipalités efficaces (FIME) pour les rénovations éco énergétiques résidentielles	

Description

Le fonctionnement du programme FIME est simple : un citoyen emprunte un montant directement à sa municipalité, afin de réaliser des rénovations éco énergétiques sur sa résidence, puis il rembourse son emprunt à même la taxe foncière perçue par la municipalité.

Cibles / indicateurs

Rendre disponible le programme

Échéancier

2021

Partenaires visés

Urbanisme durable
CCE
Communications

AXE # 5 - ÉNERGIE	
ENJEU 5	OBJECTIF 5.1
Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique	Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques en stimulant la chaîne de l'innovation technologique et sociale
5.1.7: Poursuivre l'électrification des transports de l'administration municipale	

Description

Nous travaillons depuis quelques temps à étudier les alternatives aux camions de transport spécialisé, responsable d'une large part d'émission de GES. Une étude (PéCTS) visait l'analyse de l'utilisation des camions lourds prioritairement.

Dès 2035, les moteurs strictement à essence ou les motorisations hybrides ne seront plus permis à la vente. Cela signifie qu'on parle de véhicules hybrides rechargeables ou électriques.

Nous devons prévoir à remplacer notre flotte de véhicules municipaux par des Vé, selon la technologie disponible.

Cibles / indicateurs

Rendre la flotte électrique à 100%

Échéancier

2035

Partenaires visés

Direction générale
Travaux publics